



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Lutte contre l'alcool au volant : remise d'un éthylomètre à la DDSP

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu de sécurité majeur tant sur le plan national que départemental. Si une baisse du nombre de victimes est constatée dans l'Aisne depuis le début de l'année 2012, nous devons tous poursuivre et amplifier nos efforts, en agissant contre les principaux facteurs d'accidentologie.

Or l'Aisne se caractérise par une forte accidentologie due à l'alcool, premier facteur d'accidents mortels au cours des huit premiers mois de l'année 2012.

C'est pour contrer ce fléau que Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, remet aujourd'hui un éthylomètre aux fonctionnaires de la direction départementale de la sécurité publique, appareil qui permet un contrôle immédiat du taux d'alcoolémie des usagers de la route.

- P. 2 ► Insécurité routière : les derniers chiffres
- P. 3 ► L'alcoolémie, première cause d'accidents mortels dans le département de l'Aisne
- P. 4-5 ► Alcool : risques et sanctions
- P. 6 ► Evaluer son alcoolémie avec un éthylotest
- P. 7-8 ► 10 conseils pour retenir un ami qui a bu

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Préfecture de l'Aisne - Service départemental de la communication interministérielle
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex
Contacts 03.23.21.82.15 ou 82.18 ou pref-communication@aisne.gouv.fr

Insécurité routière : les derniers chiffres

Dans l'Aisne, une diminution de l'insécurité routière est constatée depuis le début de l'année, comme en témoignent les chiffres des huit premiers mois des années 2011 et 2012 :

	Du 1er janvier au 31 août 2012	Du 1er janvier au 31 août 2011	Evolution
Accidents	178	236	-58
Tués	23	35	-12
Blessés	211	295	-84

La poursuite de cette baisse n'est cependant pas acquise, ainsi qu'en témoigne la récente succession de drames sur la route (3 accidents mortels et 5 tués du 26 août au 5 septembre 2012.)

L'alcoolémie, première cause d'accidents mortels dans le département de l'Aisne

L'alcoolémie est l'une des principales causes d'accidents de la circulation dans le département de l'Aisne.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2012, ce facteur est la **2^{ème} cause d'accidents corporels** et la **1^{ère} cause d'accidents mortels**, pour un bilan de 34 collisions corporelles, 8 tués et 36 blessés.

Cette prépondérance de la cause « alcool » dans l'insécurité routière affectant notre département n'est pas nouvelle, comme en témoignent les chiffres ci-dessous :

	2007	2008	2009	2010	2011
Accidents corporels dus à l'alcool	71	87	66	59	68
Tués	26	24	21	11	21
Blessés	100	106	74	81	75

Ces chiffres témoignent d'une recrudescence du facteur « alcool » dans l'insécurité routière de notre département.

Alcool : risques et sanctions

En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré).

► Les risques liés à la consommation d'alcool

Les effets de l'alcool se font sentir dès le premier verre, et deviennent critiques à partir d'un taux de 0,5 grammes par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré) : un seuil à partir duquel il est interdit de prendre le volant.

En effet :

- L'alcool **rétrécit le champ visuel**.
- L'alcool **augmente la sensibilité à l'éblouissement**.
- L'alcool **altère l'appréciation des distances et des largeurs**. Sous l'effet de l'alcool, un conducteur peut décider, devant un obstacle, de freiner sur une distance trop courte pour s'arrêter ou, devant un passage plus étroit que sa voiture, de passer quand même.
- L'alcool **diminue les réflexes**. La durée moyenne du temps de réaction dans des conditions normales est évaluée à une seconde environ. Dès 0,5 g/l, le temps de réaction peut atteindre 1,5 seconde. Un véhicule roulant à 90 km/h parcourt 25 mètres en 1 seconde et 37 mètres en 1,5 seconde : or ces 12 mètres peuvent sauver une vie ! Les temps de réaction augmentent considérablement avec des taux d'alcoolémie encore plus élevés.
- L'alcool a un effet euphorisant. Il **provoque une surestimation de ses capacités**. Après 0,5 g/l de sang, la conduite devient plus heurtée qu'à jeun et le conducteur fait beaucoup plus d'erreurs ; il prend également plus de risques.

► Conduite en état d'alcoolémie : rappel des sanctions

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est sévèrement punie. Les peines prévues sont fonction du taux d'alcoolémie et sont modulées en fonction de facteurs aggravants.

Taux égal ou supérieur à 0,5 g	Taux compris entre 0,5 g et 0,8 g	Taux égal ou supérieur à 0,8 g
Retrait de 6 points sur permis de conduire	Amende forfaitaire de 135 euros.	Retrait de 6 points sur le permis de conduire
Amende forfaitaire de 135 euros Immobilisation du véhicule	Retrait de 6 points sur le permis de conduire	Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
Suspension du permis (jusqu'à 3 ans)	En cas de comparution devant le tribunal - sur décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire - possibilité de suspension du permis de conduire.	Immobilisation du véhicule Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant Peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g ou état d'ivresse manifeste

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 4 ans)

Refus de soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Alcool et stupéfiants

Une consommation de stupéfiants, associée à un taux d'alcool prohibé, est passible de 3 ans d'emprisonnement, de 9 000 euros d'amende, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de 3 ans du permis de conduire et d'une immobilisation ou confiscation du véhicule.

Accidents

Un accident provoqué sous l'emprise de l'alcool et entraînant des blessures graves est passible de 5 ans d'emprisonnement, d'une amende de 75 000 euros, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire (sans sursis ni "permis blanc") et d'une immobilisation ou confiscation du véhicule.

L'auteur d'un accident sous l'emprise de l'alcool ayant provoqué le décès d'un tiers est passible d'une peine de 7 ans de prison, d'une amende de 100 000 euros, d'un retrait de 6 points et d'une annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire.

Evaluer son alcoolémie avec un éthylotest

Contrairement aux idées reçues, **chaque « verre » de boisson alcoolisée** (demi de bière, ballon de vin, *shooter* d'alcool distillé à 40°...) contient à peu près la même quantité d'alcool, et **fait monter le taux d'alcool de 0,25 g par litre de sang environ**.

Il suffit donc de deux verres pour atteindre le taux de 0,50 g à partir duquel la conduite est interdite. Chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées ou malades, les effets de l'alcool sont parfois beaucoup plus rapides.

Un sujet en bonne santé élimine 0,10 g à 0,15 g d'alcool par heure. Contrairement aux idées reçues, aucun « remède » n'efface les effets de l'alcool : café salé, cuillerée d'huile, repas très calorique...

La meilleure façon de déterminer son alcoolémie reste le recours à l'éthylomètre. Il en existe deux sortes :

► **L'éthylotest chimique** est un appareil de mesure constitué d'une poche en plastique dans laquelle l'utilisateur souffle et d'un tube contenant un réactif jaune, qui vire au vert en présence d'alcool. Il ne précise pas le degré exact d'alcoolémie, mais indique si l'utilisateur est au-dessous ou au-dessus de l'alcoolémie légale. Il n'est utilisable qu'une fois, et par une seule personne.

► **L'éthylotest électronique** est un appareil de mesure muni d'un embout jetable dans lequel l'utilisateur souffle. La mesure d'alcoolémie est exprimée en milligramme par litre d'air expiré. En changeant l'embout, il peut être utilisé plusieurs fois, par plusieurs personnes.

L'efficacité des éthylotests et la possibilité qu'il offre aux conducteurs de s'auto-contrôler a conduit le Gouvernement à prendre un décret, publié au Journal officiel du jeudi 1^{er} mars 2012, prévoyant qu'à **partir du 1^{er} juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur (voiture, moto, deux-roues, camion, bus...) doit être en mesure de présenter un éthylotest :**

- non utilisé
- en cours de validité (un éthylotest est valable 2 ans)
- conforme à la norme NF. La liste des fabricants d'éthylotests certifiés "NF" est consultable sur le site du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) en cliquant sur le lien suivant : <http://www.lne.fr/fr/actualites/pdf/liste-ethylotests-certifies-nf.pdf>

Cette mesure ne s'applique pas aux cyclomoteurs (50 cm³ et moins), ni aux véhicules équipés d'un dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique (installé par le constructeur ou par un professionnel agréé).

En cas de contrôle, les conducteurs qui ne seront pas en mesure de présenter leur éthylotest auront une amende de 11 euros. **Les forces de l'ordre sanctionneront l'absence d'éthylotest à partir du 1^{er} novembre 2012.**

Quand on tient à quelqu'un, on le retient : 10 conseils pour retenir un ami qui a bu

Lors d'une fête entre amis, une personne en état d'ébriété s'apprête à rentrer chez elle en véhicule. Bien sûr, elle se sent capable de conduire... puisque c'est l'alcool qui le lui dit ! **C'est donc à vous de lui retirer le permis de rentrer.**

1. La corde sensible

N'ayez pas peur de **faire part à votre ami de vos réelles inquiétudes** à le voir prendre le volant dans son état. L'idée est simple : le faire culpabiliser (un peu) pour le dissuader (beaucoup).

N'hésitez pas à employer des images fortes : « Je préfère que nous soyons brouillés plutôt que d'être en deuil » ; ou encore « Si tu étais à ma place, tu me laisserais partir ou tu agirais ? » ; même « Tu imagines si c'est moi qui doit prévenir ta famille ? ».

2. L'union fait la force

Vos invités sont vos alliés. Avec eux, faites comprendre à votre ami que vous ne cédez pas jusqu'à ce qu'il se plie à vos multiples arguments. L'idée est de lui faire réaliser que votre démarche est légitime et tournée vers lui.

3. Mettez-le au défi

Il se dit capable de conduire ? A lui de vous le prouver ! Mettez-le au défi de réussir quelques tests.

Test 1 : placez un stylo à 30 cm de votre ami et déplacez-le de gauche à droite. Observez les yeux de votre ami : vous verrez de suite s'il parvient à suivre le mouvement.

Test 2 : demandez-lui de faire 9 pas en ligne droite puis de tourner sur lui-même en faisant des petits pas puis demandez lui de revenir à son point de départ en gardant les bras le long du corps.

Vous pouvez également lui demander se tenir sur une jambe, pied levé à 15 cm du sol pendant 30 secondes minimum.

4. Proposez-lui d'être raccompagné

Ne prenez pas le risque de perdre votre ami pour le prix d'un taxi ! Proposez-lui ce mode de transport pour être raccompagné ou désignez une autre personne présente à condition bien sûr, qu'elle soit en état de le faire.

Et puis n'oubliez pas de rassurer votre ami sur son véhicule. Dites-lui bien qu'il ne risque rien, que vous y veillerez et qu'il reviendra le chercher demain.

5. Faites durer la soirée

Pourquoi se quitter maintenant ? Pourquoi justement ne pas songer à refaire le monde autour de quelques verres...non alcoolisés ?

Profitez-en pour demander à vos convives s'ils n'ont pas une petite faim. Un plat de pâtes, même à 4 heures du matin, peut faire des heureux !

6. Faites le souffler

Si vous avez eu la bonne idée d'acheter un éthylotest, ou si vous êtes en boîte de nuit, c'est le moment de vous en servir. **Faites souffler votre ami et regardez ensemble le résultat.** L'argument est imparable.

7. Proposez-lui de dormir sur place

Votre fête touche à sa fin, **invitez votre ami à passer une bonne nuit de sommeil chez vous.** Veillez à présenter votre proposition aussi simplement que possible pour que votre ami ne se sente pas gêné d'accepter. Il préfère retrouver le confort de son lit ? La parade est simple : « Vu l'état dans lequel tu es, tu ne feras aucune différence. »

8. Demander de l'aide

N'hésitez pas à prendre son téléphone pour **contacter l'un de ses proches** : amis, famille...

Ils sauront sans doute trouver les bons mots pour le raisonner. Si vraiment vous ne pouvez joindre personne, prévenez les autorités. Elles sauront vous conseiller.

9. Confisquez-lui ses clefs

Dès lors que votre ami n'aura rien voulu entendre de vos arguments, il ne vous laisse plus le choix : vous devez lui confisquer ses clés.

Par ce geste, vous lui évitez un retrait de permis ou vous lui sauvez la vie. Faites appel à ses sentiments en lui présentant cet ultime recours comme un gage d'amitié et non comme une sanction. Sans doute qu'après, il vous dira merci !

10. Agitez le spectre du retrait du permis

Cette démarche n'est jamais agréable à faire envers un ami, mais elle est redoutable d'efficacité.

Rappelez-lui les 135 euros d'amende. Faites-lui peur avec le retrait de 6 points sur son permis, surtout s'il a besoin de son véhicule pour travailler. **Amenez-le à se poser la question** : « **Perdre son permis et son travail, ça fait beaucoup pour une soirée, non ?** »

